

Luxembourg, le 28 mars 2022

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire **élargie** suivante à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

*« Selon des récents articles de presse, le parlement du Nicaragua aurait interdit 25 organisations non-gouvernementales et des organisations s'engageant dans le domaine des droits civiques. Sous le prétexte d'activités financières illégales, ces organisations se voient désormais privées de leur statut juridique. Les articles signalaient que surtout des organisations actives dans les domaines des droits de l'homme et de la liberté de presse auraient été ciblées par la décision parlementaire.*

*Sachant que l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement, LUXDEV, est encore localisée au Nicaragua, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire :*

- *Est-ce que des ONG luxembourgeoises sont impactées par la décision du parlement nicaraguayen ?*
- *Comment Monsieur le Ministre évalue-t-il la situation des ONG au Nicaragua ?*
- *Quelles répercussions ces développements auront-ils sur l'approche du Luxembourg et de LUXDEV envers des projets futurs dans ce pays de l'Amérique latine, d'autant plus que ce pays soutient la Fédération de la Russie dans sa guerre contre l'Ukraine ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député